

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 9

Séance du 27 mars 2023

Date d'affichage :

Date de la convocation : 21 mars 2023

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHÉLLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : JACQUIER Habiba — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSE Thomas — RODRIGUES BARBOSA Florent — TORRES Gaëlle

Procuration(s) : JACQUIER Habiba à CREBESSEGUES Étienne — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — RODRIGUES BARBOSA Florent à BONNIN Michèle — TORRES Gaëlle à PELERIN Yves

Secrétaire de séance : CREBESSEGUES Étienne

Délibération n° 2023 025

OBJET : NOM DES VOIES COMMUNALES 6 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2022 058

Lors de la séance du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a voté le nom des rues suite au réadressage de la commune. Une erreur s'est cependant glissée parmi la liste des voies votées. En effet, le passage où se situent les logements sociaux s'appellera Rue des Martinets et non Impasse des Martinets. Il convient donc de voter de nouveau le choix des noms de voie comme suit, afin d'annuler et remplacer la délibération 2022 058.

VILLAGE

Route de Crémieu (anciennement route de Lagnieu)	Place du 19 mars 1962
Route de Crémieu	Montée de l'Eglise
Rue des Grottes	Impasse de la Serve (anciennement route de Crémieu)
Rue Noire	Rue des Mûriers
Chemin de la Vie de Saint-Pierre	Rue de la Soie (anciennement résidence du Chêne)
Chemin du Lavoir	Rue de l'Ancienne Ecole (anciennement rue des Ecoles)
Chemin du Ruisseau	Impasse du Preillon
Impasse Louis Mandrin	Rue du Parc (anciennement lotissement du Parc)
Place du Colonel Piton	Impasse des Tilleuls (anciennement lotissement du Parc)
Rue de la Courbadière (anciennement la Courbadière)	Impasse des Chênes (anciennement lotissement du Parc)
Impasse des Légionnaires (anciennement la Courbadière)	Impasse des Acacias (anciennement lotissement du Parc)

VILLAGE (suite)	
Chemin de Pré de Vaux	Impasse des Erables (anciennement lotissement du Parc)
Route du Dauphiné (anciennement RD 65i)	Impasse des Platanes (anciennement lotissement du Parc)
Chemin du Sablon	Rue Domaine Grand Champ (anciennement lotissement Domaine Grand Champ)
Route de Travers	Rue de Monlieux (anciennement lotissement Domaine Grand Champ)
Route de Travers (anciennement rue Centrale)	Impasse de la Garenne (anciennement route de Lagnieu)
Route de Travers (anciennement RD 65 h)	Chemin des Chaumes
Route de Port Michaud	Rue des Ecureuils (anciennement lotissement des Chaumes)
Chemin de Salette	Impasse du Puits
Rue des Martinets	Rue des Pierres Blanches
Place de la Mairie (anciennement route de Lagnieu)	Rue des Hirondelles
TRAVERS	
Chemin du Four Banal (anciennement Chemin du Lavoir)	Chemin du Four Banal (anciennement chemin de l'Aye)
Chemin du Four Banal (anciennement Chemin de Montaplan)	Chemin de Bénétan (anciennement chemin du Marais)
LA BROSSÉ	
Chemin de la Fontaine	Chemin des Marais (anciennement chemin du Marais)
Chemin de Beauchêne	Chemin de l'Olivier (anciennement RD 65h)
Chemin du Port	Chemin du Grangeon (anciennement RD 65h)
CACHENUIT	
Impasse de Cachenuit (anciennement hameau de Cachenuit)	
PERTEMPS	
Chemin de Pertemps (anciennement hameau de Pertemps)	
AMBLERIEU	
Chemin du Moulin (anciennement hameau d'Amblérieu)	
Chemin du Plantet (anciennement hameau d'Amblérieu)	
Chemin de la Ferme (anciennement hameau d'Amblérieu)	
Chemin de la Gorge du Loup (anciennement hameau d'Amblérieu)	

Après délibération le Conseil Municipal valide le nom des rues tel que présenté ci-dessus, et décide d'annuler et remplacer la délibération n°2022 058 du 12 décembre 2022 par la présente.

Pour : 9+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

